

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des finances / Comptabilité et trésorerie	<b>No SD</b> SD-2024-2337
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil de prendre acte de la reddition de comptes financière pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, incluant un comparatif avec les 5 dernières années et le budget 2023, et le diffuser sur le site Internet de la Ville	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 00-Tous les districts <b>Date CE souhaitée :</b> 2024-05-01 <b>Date CM souhaitée :</b> 2024-05-07		
<b>Actions :</b> DÉPÔT RAPPORT FINANCIER  <b>Demande d'achat :</b> Non <b>CT requis :</b> Non		
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b>		
<b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b>  Sur recommandation du bureau du vérificateur général, le Service des finances a élaboré une reddition de comptes financière, basée sur les résultats en date du 31 décembre 2023, incluant un comparatif avec le budget 2023 et les 5 dernières années, pour le diffuser sur le site Internet de la Ville.  Ce rapport deviendra accessible aux citoyens Lavallois notamment via la séance du conseil municipal et le dépôt du rapport sur le site Web de la Ville de Laval.		
<b>IMPACTS MAJEURS</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>ASPECTS FINANCIERS</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CULTURE</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CADRE NORMATIF</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>REMARQUE(S)</b>		
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b>  de recommander au Conseil municipal:  de prendre acte de la reddition de comptes financière pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023;  de décréter que le document dans son intégralité soit diffusé sur le site Internet de la Ville.		